

CNDD

Les dix principes du Conseil National pour la Défense De la Démocratie au Burundi (CNDD)

DEPARTEMENT POLITIQUE du CNDD

Janvier 1998

"Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, (...)"¹

¹ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Préambule. paragraphe 3

I. LES ORIGINES ET LA NATURE DU CONFLIT BURUNDAIS

1.1. Introduction : l'Histoire falsifiée

Pour quiconque privilégie le fond plutôt que la forme, le problème burundais est, avant tout, un problème de justice et qui dit injustice sous-entend indirectement que la dignité de l'être humain est quotidiennement violée. Pour le cas précis du Burundi, il s'agit véritablement, pour utiliser un vocable à la mode, d'un clonage continu des inégalités sociales de la société traditionnelle, lesquelles ont pu traverser les âges en se servant de toutes les occasions comme tremplin.

Par diversion, les bénéficiaires actuels de l'exclusion, érigée en apartheid, renvoient au lointain passé qui aurait été caractéristique d'un Burundi havre de paix, régi par une symbiose séculaire entre les composantes ethniques et sociales, en l'occurrence les Hutu, les Tutsi et les Twa. Ces thèses sont plus le fruit d'une malhonnêteté délibérée que d'une quelconque ignorance. Par après, les mêmes promoteurs de l'exclusion accusent la colonisation d'être la cause de tous les maux. Après quatre décennies d'indépendance, les Burundais, s'ils avaient tous été de bonne foi, auraient déjà éduqué toute la population pour l'amener à se défaire de l'héritage colonial. Et à supposer que l'héritage colonial ait résisté à de vigoureuses tentatives de redressement, on devra alors conclure qu'il se greffait sur un organisme de même nature, incapable de rejeter ce qui lui ressemble.

Pendant la colonisation, il n'y a eu aucun réfugié politique burundais, ni aucun génocide. C'est après l'accession à l'indépendance que les massacres collectifs ont commencé, que des centaines de milliers de burundais ont fui leur pays sans regarder derrière eux, chassés par leurs compatriotes. Les auteurs de ces massacres ont transformé leurs victimes en accusés, car ils avaient tout l'appareil administratif, politique et diplomatique pour couvrir leurs forfaits et se faire passer, au yeux du monde, pour des pouvoirs politiques innocents, agressés et contraints malgré eux à la répression.

Mais qui peut encore les croire aujourd'hui, car, en 1993, on retrouve les mêmes acteurs qu'en 1965 et 1972. En 1972, l'actuel colonel Jean Bikomagu massacrait des fugitifs à Gihofi; en mai 1973 il faisait fusiller 86 innocents à Giharo. Le 21 octobre 1993, Jean Bikomagu était le chef d'Etat-major de l'armée qui a publié un communiqué radiodiffusé de rébellion générale de ladite armée, après avoir mutilé et supplicié le premier Chef d'Etat démocratiquement élu au Burundi; celui-ci fut enlevé, séquestré, torturé et tué. En 1972, l'actuel Jérôme Sinduhije commandait le 3ème bataillon commando de Gitega. C'est lui qui, le 30 avril 1972, a exécuté le dernier roi du Burundi, Ntare V, séquestré dans ce camp militaire. Par la suite, il a fait exécuter tous les élèves et intellectuels hutu de Gitega. Après la signature de la Convention de gouvernement en septembre 1994, on retrouvera le criminel Jérôme Sinduhije au Conseil National de Sécurité du pays, un organe omnipotent chargé de vérifier le patriotisme des dignitaires politiques!

Des crimes ont été commis au vu et au su de toute la communauté internationale représentée à Bujumbura. Le moment est venu d'y mettre fin, afin que le crime n'engendre le crime comme c'est le cas jusqu'à présent.

1.2. La prétendue symbiose séculaire

Font preuve de cynisme ceux qui aujourd'hui répètent encore, à qui veut leur prêter l'oreille, que dans le Burundi précolonial, les Hutu, les Tutsi et les Twa vivaient en parfaite symbiose.

La société précoloniale burundaise était non seulement inégalitaire, mais on peut y retrouver de véritables castes sociales. Les Baganwa ou princes se prenaient pour une caste à part et refusaient

d'être classés ailleurs que comme princes et surtout considéraient comme une injure préjudiciable et dommageable d'être traités de hutu ou de twa. Ce sont les alliances matrimoniales qui nous renseignent sur la mobilité sociale; les princes ne contractaient mariage que dans les clans tutsi supérieurs, dits nobles, jamais dans les clans hutu ou twa.

A leur tour, les Tutsi des grandes familles méprisaient les Hutu, qui étaient perçus uniquement comme membres du « groupe ethnique serviteur », ainsi que l'écrit Léonce Ndarubagiye dans son ouvrage intitulé « Les origines du conflit ethnique au Burundi ». Face à cette stratification humiliante, les Hutu possédant quelques biens, achetaient leur promotion vers l'ethnie supérieure à laquelle ils accédaient en se « déhutisant » (Kwihutura). Cela suffit pour montrer quelle était la hiérarchie des castes. Aucun homme ne se fait violence pour descendre dans les échelons sociaux mais pour les grimper. Affirmer que c'est le colonisateur qui a instauré la suprématie tutsi reviendrait à l'accuser d'avoir inventé le verbe « kwihutura » (se « déhuter »).

Le colonisateur a également trouvé sur place la honteuse discrimination au quotidien portant le nom de « kunena », qui signifie « tenir à l'écart ». Les plus grandes victimes furent les Twa dont l'exclusion dépassa l'imaginable et qui constitue encore aujourd'hui la honte nationale. Les Twa n'étaient même pas considérés comme des êtres humains, mais comme des parias puisqu'on disait ouvertement « Abatwa ntibasangira n'abantu ». Cela signifie textuellement: « il est interdit aux Twa de partager quoi que se soit avec les hommes », comme si les Twa ne faisaient guère partie du genre humain. Dans les fêtes, nombreuses autrefois, on devait donner à boire et à manger aux Twa, assis à part, dans des Calebasses que l'on cassait ensuite pour éviter que des Hutu ou des Tutsi ne s'en servent. Ces pratiques faisaient partie intégrante de la culture dominante. L'élite tutsi, héritière du pouvoir après l'indépendance, aurait dû s'empresse d'abolir cette pratique honteuse. Elle a plutôt choisi de pérenniser l'exclusion, d'affirmer que l'unité des Burundi était séculaire et que ce sont les Hutu qui ont voulu exterminer les Tutsi pour gérer un pouvoir sans partage.

La réalité est toute autre. Cette élite tutsi est parvenue à maintenir ce système anachronique qui perdure jusqu'aujourd'hui. Tout le monde reconnaît que la colonisation, tant allemande que belge, a recouru à l'administration indirecte, s'appuyant sur les structures de pouvoir qui existaient avant son arrivée. Les premiers explorateurs ont trouvé un système socio-politique stratifié, où le roi, les princes, l'écrasante majorité des chefs et des sous-chefs étaient des Tutsi. Certes, les rois déclaraient être des êtres humains à part, héritiers d'un droit divin. mais un adage précise ceci: « dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ». Les rois ne contractaient mariage que dans les clans tutsi les mieux « classés » qu'étaient les Benengwe, Banyakarama, Banyagisaka et Bahondogo. Les princes faisaient de même, de sorte qu'ils devaient, en dernier ressort, être considérés comme des Tutsi à part entière.

Il convient donc de cesser de contourner le vrai débat. Le 1er juillet 1962, le colonisateur a laissé un gouvernement reflétant la majorité parlementaire sortie des urnes. Au lieu d'améliorer le système imparfait hérité, l'élite tutsi, foisonnante grâce à une instruction sélective en leur faveur, va refuser le verdict des urnes en 1965 et ira même jusqu'à massacrer la quasi totalité des Hutu membres du Parlement.

1.3. Le génocide des Hutu en 1965 et 1972

L'élite extrémiste tutsi est allée jusqu'au bout pour empêcher que des Hutu ne gouvernent le pays, fussent-ils élus et quelque soit leur mérite. Le 13 octobre 1961, à l'assassinat du prince Louis Rwagasore, alors Premier ministre, son vice-Premier ministre, Pierre Ngendandumwe, était la personne la mieux indiquée pour lui succéder. C'est cependant André Muhirwa, un Tutsi, gendre de

la Cour, qui hérita de la Primature aux seules fins de barrer la route à un Hutu, Pierre Ngendandumwe.

En janvier 1965, Pierre Ngendandumwe fut abattu le soir même où venait d'être publiée la composition de son gouvernement, après sa nomination comme Premier ministre pour la seconde fois.

Cet assassinat allait être suivi par une avalanche d'actes de provocation et d'humiliation à l'endroit de l'élite hutu. Dans le sillage de cet assassinat les extrémistes tutsi firent pression sur le roi Mwambutsa Bangiricenge qui convoqua des élections législatives anticipées en mai puisque la législature devait normalement être achevée au mois de septembre 1965 (législature de 4 ans). De ces élections sortit un nombre élevé de Hutu élus tant au parlement qu'au Sénat. Le roi refusa d'investir les Chambres sous prétexte qu'elles comptaient chacune une majorité de sièges occupés par des Hutu. Ainsi, que les Hutu, qui totalisent plus de 85% de la population, soient majoritaires tant à la Chambre qu'au Sénat (avec 67% des sièges) devenait une anomalie, tandis que les extrémistes tutsi géreront par après, et sans partage, tous les rouages de l'Etat de la même manière que la minorité blanche entendait gérer seule l'Etat Sud-aficain durant l'Apartheid.

Dès la fin des élections le bruit courut que les extrémistes tutsi préparaient un coup d'Etat. Le 19 octobre au matin, le capitaine Micombero, Secrétaire d'Etat à la Défense, annonçait qu'un coup d'Etat venait d'être déjoué et que la situation était entièrement maîtrisée.

Pendant que la situation était calme, le Secrétaire d'Etat à la Justice, Artémon Simbananiye entra en action. Dès le 20 octobre, il édicta l'arrêté-loi 001/791 instaurant un régime d'exception dans tout le pays, régime totalement injustifié. Dès le lendemain, le plan de génocide dit «Plan Simbananiye» se précisa puisque Simbananiye retourna chez le roi faire signer l'arrêté-loi 001/795 du 21 octobre qui précisait que les jugements du Conseil de guerre n'étaient susceptibles d'aucun recours ou de pourvoi en cassation. Cet arrêté-loi allait permettre de tuer rapidement le plus grand nombre de Hutu sans leur laisser le moindre sursis, même devant une cour de cassation fantoche. De purs assassinats allaient être commis le plus légalement du monde. Cela rappelle étrangement le génocide des arméniens en 1915, où la loi de « déportation provisoire » fut édictée le 27 mai 1915 par le triumvirat au pouvoir Djemal-Enver-Talaat. Le crime allait se poursuivre sous les auspices de la loi, cette perversion constitue déjà un crime contre l'humanité car elle couvre des massacres continus et sans arbitre.

Comme dans tout génocide les massacres, déguisés ou non en exécutions judiciaires, commencent par les intellectuels, les écrivains et les prêtres et tous ceux qui pourraient alerter la communauté internationale. En novembre 1965, le Burundi n'a pas fait exception. A titre illustratif et non exhaustif on notera, parmi les victimes de première heure, les personnalités de premier plan suivantes:

1. Emile Bucumi, Président de la Chambre des Députés;
2. Joseph Bamina, Président du Sénat;
3. Paul Mirerekano, vice-Président de la Chambre des Députés et co-fondateur du parti UPRONA avec Louis Rwagasore;
4. Ignace Ndimanya, vice-Président du Sénat, deux fois ministre;
5. Sylvestre Karibwami, 2ème vice-Président du Sénat;
6. André-Marie Baredetse, cinq fois ministre;
7. Pierre-Claver Nuwinkware, cinq fois ministre;
8. Matthieu Muhakwanke, vice-Premier ministre;
9. Pascal Bankanuriye, deux fois ministre, ...

Le profil de ces personnalités politiques assassinées avec empressement est assez éloquent. Il s'agissait d'un véritable génocide programmé car les massacres déguisés en exécutions judiciaires, visaient en premier ressort l'élite intellectuelle hutu, celle-là même qui faisait la majorité hutu dans les deux Chambres. Ainsi, les quelques intellectuels hutu qui avaient pu traverser les mailles du filet de la discrimination institutionnalisée dans l'enseignement disparaissaient en quelques jours.

Après la décapitation de l'élite au sommet il n'a même plus été indispensable de recourir à des parodies judiciaires pour la classe moyenne, les petits indépendants et les petits fonctionnaires. Des directeurs d'écoles primaires seront tués, souvent sur leur lieu de travail; de petits commerçants seront tués pour la simple raison que leurs petites affaires au marché ou dans les boutiques leur permettaient de s'acheter tel une paire de chaussures, tel de porter un habit propre, lavé et repassé.

La communauté internationale n'a pas réagi de sorte qu'en 1969 le tandem Micombero-Simbananiye, auquel s'était ajouté Albert Shibura, le premier officier supérieur burundais, exécutait sommairement les officiers militaires hutu, ce qui allait faciliter, en 1972, la poursuite à grande échelle du génocide entamé en 1965.

5

En 1972, la tragédie burundaise atteint les sommets de l'horreur. Rien ne fut laissé au hasard pour tenter d'enrayer à jamais la germination d'une élite hutu, intellectuelle, économique et culturelle. Durant le mois de mars 1972, la junte politico-militaire au pouvoir, laquelle était monoethnique tutsi, mais aussi régionaliste de Bururi, va préparer la future explication à donner à l'opinion internationale. En effet, le despote Micombero va négocier avec succès le retour au Burundi du dernier roi déchu, le jeune Ntare V, Charles Ndzizeye. Ce dernier arrive à Bujumbura le 31 mars 1972, en provenance de Kampala où il séjournait. En Ouganda régnait le très sinistre Idi Amin Dada. Jusqu'aujourd'hui on ignore encore si l'ex-roi Charles Ndzizeye est venu de Kampala de son propre gré ou s'il a été mis de force sur l'avion qui l'amena à Bujumbura. Mais ce qui est certain est le fait qu'au pied de l'avion on l'attendait avec des menottes pour le conduire au 3ème bataillon des paracommandos de Gitega, d'où il n'allait jamais ressortir vivant.

Dès le lendemain, des manifestations étaient organisées pour soutenir le dictateur Micombero; les raisons de cette mascarade ne seront connues que plus tard. Durant tout le mois d'avril 1972, les dignitaires du régime Micombero se succédaient au sud de la province de Bururi, le long du lac Tanganyika jusqu'à Nyanza-Lac, multipliant les provocations alors que la tension était déjà grande suite aux détentions arbitraires. Le 28 avril, le despote Micombero révoquait intempestivement le gouvernement, mais, comme par hasard, il maintenait à leurs postes Simbananiye, Shibura et Yanda. Ces trois personnes contrôlaient les principaux leviers de l'Etat despotique; la diplomatie, l'inférieur, l'information et la justice. Dans la foulée, le dictateur Micombero nommait des gouverneurs militaires pour toutes les provinces du pays. Ainsi, sans devoir décréter une loi comme le fut l'arrêté-loi 001/791 qui instaurait l'état d'exception en 1965, Micombero prenait toutes les dispositions y afférentes. Pourquoi le génocide de toute l'élite intellectuelle hutu fut-il généralisé à tout le pays alors que les troubles, par ailleurs maîtrisés, ne s'étaient produits que dans quelques localités au sud de la province de Bururi.

Sans perdre de temps, le régime Micombero allait poursuivre le génocide entamé en 1965, sans même s'embarrasser de semblants de procédures judiciaires. En un temps record, tous les hauts cadres hutu de l'administration, tous les officiers hutu de l'armée et les prêtres hutu vont être massacrés et jetés dans des fosses communes à travers tout le pays. Après l'élite, le tour vint aux couches populaires, où les milices du parti unique UPRONA sélectionnèrent les victimes à supplicier. Beaucoup de victimes seront tuées devant leurs enfants lorsque ce n'était pas toute la famille qui était exterminée.

La qualification de ces forfaits ne peut être ambiguë. Le crime a été minutieusement préparé, en témoigne les mesures successives prises par la clique despotique de Micombero le 27 et le 28 avril 1972. Pour des actions imputables à quelques individus, l'Etat s'est comporté en terroriste mettant le pays en coupe réglée au lieu d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi. L'entreprise contre les Hutu était parfaitement délibérée puisque les troubles s'étendaient sur quelques communes contiguës du Sud de la province de Bururi mais que, sans le moindre jugement, le pouvoir Micombero a tué des intellectuels et même des paysans situés à l'autre bout du pays, morts sans savoir ce qui s'était passé.

La radio nationale un instrument pour l'information et l'éducation des masses, a servi pendant des mois à relayer les consignes de chasse aux Hutu, traités de « pythons cachés dans les buissons ». Le dimanche 7 mai 1972, à la Cathédrale Régina Mundi de Bujumbura, lors de la grande messe radiodiffusée, l'Evêque Michel Ntuyahaga encouragea sans détour cette chasse à l'homme.

De tels crimes de lèse-humanité portent un nom: le génocide. Le génocide est le propre des pouvoirs despotiques qui, disposant de tout l'arsenal politico-militaire, détournent l'appareil administratif, la justice, l'armée, la diplomatie et l'information pour massacrer à huis clos des citoyens sans défense. Ce fut le cas en 1972 au Burundi. Les gouverneurs militaires mis en place dès le 28 avril étaient tous Tutsi; les trois membres du triumvirat Simbananiye-Yanda-Shibura autant que Micombero, qui restaient seuls aux commandes, étaient tous des Tutsi de Bururi. L'armée était déjà monoethnique tutsi, puisque les quelques officiers hutu survivants des pogroms de 1969 étaient tués dès les premières heures, suivis par tous les hommes de troupe d'origine hutu. La justice était monoethnique tutsi et fut complètement muette pour éviter que même des jugements sommaires ne retardent la machine à tuer. Toute la diplomatie burundaise était une affaire tutsi de sorte que le monde entendra dans toutes les grandes capitales que le régime était en état de légitime défense.

Un simple calcul arithmétique permet d'évaluer l'impact du génocide des Hutu en 1972 sur la cohésion ethnique de la société burundaise. En 1972, il n'y avait que 3.400.000 habitants. En 1972, il y eut plus de 300.000 morts, soit près de 91/o de la population totale. Sachant que le génocide emporta surtout les personnes adultes dans une population jeune, où les moins de 16 ans totalisent plus de 45% de la population, il faut rapporter les 300.000 victimes au total d'environ 900.000 adultes de l'époque. Cela signifie que plus de 15% de la population adulte a été tuée. De même, on constate qu'en moyenne une famille sur deux a perdu un parent sachant que la famille burundaise compte 4 à 5 membres en moyenne. Si on y ajoute les 500.000 milles réfugiés, on en arrive au constat qu'en moyenne une personne par ménage a été tuée ou exilée. Qu'on ne s'étonne donc pas si successivement les trois premiers Hutu à s'être retrouvés à la tête de l'Etat dès 1993, à savoir Melchior Ndadaye, le Président élu, Cyprien Ntaryamira et Sylvestre Ntibantunganya, étaient tous d'anciens réfugiés. Les extrémistes tutsi iront jusqu'à proclamer qu'ils sont gouvernés par des réfugiés, oubliant que ce sont eux qui les avaient contraints à l'exil.

1.4. Le putsch de 1993

Ce ne sont pas les Hutu qui ont refusé la Démocratie au Burundi mais une poignée d'extrémistes tutsi procédant à une manipulation ethnique. Dans l'histoire du Burundi il y a eu trois législatures procédant du suffrage universel. Le 18 septembre 1961 s'ouvrit la première législature remportée par le parti UPRONA du prince Louis Rwagasore. Après l'assassinat de celui-ci, les extrémistes tutsi organisèrent en janvier le massacre des leaders hutu proches du Parti du Peuple et des syndicats chrétiens qui voulaient l'abolition de l'exclusion et des privilèges.

En mai 1965, les élections législatives consacreront l'arrivée massive d'élus hutu. Ils n'auront pas l'occasion d'exercer leur mandat puisqu'ils seront tués avant même l'investiture.

En octobre 1993, les mêmes extrémistes tutsi vont mettre fin à la législature, trois mois seulement après les élections démocratiques de juin 1993. Il s'agit, toutefois, d'une poignée d'extrémistes tutsi civils et militaires. Sa réussite provient du fait qu'elle a pris en otage tous les Tutsi forcés de soutenir un projet politique criminel qui ne profite qu'à quelques groupuscules et se retourne finalement contre la population hutu et tutsi indistinctement.

Cette prise d'otage se manifeste notamment par la détermination de ces extrémistes tutsi à marginaliser tous les Tutsi démocrates déclarés. Au lendemain de l'indépendance, les démocrates tutsi, décidés de lutter auprès des Hutu pour plus de justice et de dignité pour tous, ont été marginalisés. Thaddée Siryuyumusi, le premier Président du Parlement a été combattu et mis en prison par le gouvernement de l'extrémiste André Muhirwa en 1963, en dépit de l'immunité parlementaire dont il jouissait.

Dès 1972, les démocrates tutsi, dont Amédée Kabugubugu, ancien ministre, subiront le même sort que les Hutu. En octobre 1993, l'Honorable Gilles Bimazubute, Tutsi, vicePrésident de l'Assemblée Nationale sera enlevé de bonne heure et assassiné par l'armée en rébellion. Le gouverneur tutsi de Karuzi, parlementaire, l'Honorable Englebert Sentamo, sera cruellement mis à mort par des cadres locaux tutsi. Tout Tutsi qui défend la démocratie et le principe de « un homme, une voix » est qualifié de traître par les extrémistes tutsi. C'est à ce titre que dans son ouvrage déjà cité, Léonce Ndarubagiye, un Tutsi du FRODEBU et Directeur de Cabinet du Président du CNDD écrit:

"Je sais qu'étant moi-même tutsi, ce que je dis ici sera perçu par quelques égarés comme de la trahison envers mon ethnie. Je connais la chanson. Mais si être Tutsi signifie être solidaire avec les putschistes de 1993, donc avec les assassins du Président Ndadaye, si pour appartenir à mon ethnie cela suppose soutenir les organisateurs du génocide de mes compatriotes hutu en 1972, et si être loyal à mon ethnie tutsi signifie aller en guerre contre les Hutu sans raison, j'accepte de bon cœur ce qualificatif"

Pour se créer une totale impunité, les instigateurs du putsch du 21 octobre 1993 ont transformé leur forfait en massacre de Tutsi organisé par le parti FRODEBU, vainqueur des élections. Dès les premiers abords, l'affirmation est déjà grotesque. Le Président Melchior Ndadaye, qui venait de gagner les élections, n'avait aucune raison d'organiser des massacres. Les putschistes tuent pour éviter de soumettre au verdict des urnes.

Le putsch a été minimisé par les putschistes et leurs proches qui proclament depuis lors que l'assassinat du Président Ndadaye ne pouvait pas entraîner des massacres de Tutsi dans le pays. Que l'on se souvienne bien que la première guerre mondiale a été déclenchée par un attentat, celui de Sarajevo. Or, les antécédents de l'assassinat du Président Ndadaye était une accumulation soutenue de traumatismes. On a vu combien le génocide de 1972 avait meurtri la société burundaise jusqu'au plus modeste des ménages.

Il est parfaitement incompréhensible que se soit les auteurs mêmes du putsch et leurs complices qui déclarent que ce sont les messages lancés par des responsables du FRODEBU qui auraient déclenché les tueries. Ces responsables ont tout simplement appelé la population à la résistance au putsch et à la désobéissance générale contre toute autorité qui serait mise en place par l'armée en rébellion et ses complices de l'opposition politique. Est-ce que ces responsables du FRODEBU avaient le choix ? En tant qu'élus du peuple, pouvaient-ils demander à la population d'accueillir les putschistes en héros ?

On conviendra encore une fois que, dispose de moyens pour opérer le génocide celui qui gère une administration despotique, une armée et un appareil de répression judiciaire. Concernant l'administration, ce sont les putschistes qui affirment que les autorités du FRODEBU n'ont rien fait pour appeler la population au calme. Le ministre de l'Intérieur était la personne indiquée pour cet appel au calme et il aurait été coupable de tout silence complice. Mais il a été enlevé et assassiné de très bonne heure. Tous ses proches collaborateurs, les gouverneurs des provinces, ont été pris en chasse dès le début du putsch; ceux qui ne se sont pas cachés ont été tués. Les putschistes ont parachevé cette rupture de contact entre l'administration et la population en annonçant à la radio que ce sont les militaires qui remplaçaient les autorités administratives mises en place par le Président Ndadaye, raison supplémentaire d'exaspération de la population car ce que ne disent jamais les putschistes, c'est que ces gouverneurs chassés et tués par l'armée étaient en partie des parlementaires élus, donc l'incarnation et la représentation des populations.

Le génocide s'opère à l'aide des forces de police et de l'armée. Le pouvoir FRODEBU ne gérait pas ces corps puisque ce sont eux qui ont décapité les institutions démocratiques. Aucun crime contre l'humanité n'est possible en présence d'un appareil judiciaire capable de réprimer les forfaits. En 1993, comme aujourd'hui au Burundi, l'appareil Judiciaire est une véritable honte, monoethnique à plus de 90%. Il vient de parfaire sa sinistre image de marque en faisant pendre sommairement 6 citoyens accusés de participation à des crimes pendant qu'aucun des auteurs du génocide en 1965, en 1972 et de l'assassinat du Président Ndadaye et de ses collaborateurs n'a encore été jugé. La magistrature burundaise sélectionne les crimes à juger et, selon elle, tuer un Hutu ou un démocrate tutsi, qui se bat pour l'égalité de tous, n'est pas un crime.

1.5. La manipulation ethnique

La tragédie rwandaise n'a pas manqué d'être cyniquement exploitée par les extrémistes tutsi du Burundi. Exempts de tout scrupule, ces extrémistes se sont emparés du drame rwandais comme d'un fond de commerce afin de faire croire au monde entier que leur ethnie est partout menacée, faisant ainsi oublier que, dans le cas précis du Burundi, ce sont eux qui ont créé la situation actuelle, dont la caractéristique essentielle est l'incertitude absolue et des jours sans lendemain pour tous les Burundais.

L'équivalence que ces extrémistes voudraient établir entre le problème burundais, d'une part, et celui du Rwanda, d'autre part, ne repose sur aucune réalité probante. Il n'existe pas de moule d'où seraient sortis en série les Hutu et les Tutsi du Rwanda et du Burundi. Par ailleurs, les exemples abondent dans le monde prouvant que les peuples ayant les mêmes origines, mais évoluant dans des systèmes politiques différents, acquièrent des sensibilités politiques différentes. Dès lors, aucune considération objective ne peut induire à la transplantation des pratiques et surtout des responsabilités, de sorte que des citoyens d'un Etat deviendraient comptables de drames survenus dans un Etat voisin, par simple référence à des racines communes aux populations résidant de part et d'autre des frontières.

Quelle analogie peut-on établir actuellement entre les arènes politiques burundaise et rwandaise? Il y a déjà eu élection du Chef de l'Etat au suffrage universel au Burundi; ce n'est guère le cas au Rwanda. Mais des amalgames se dressent réduisant toute la problématique à la seule existence de Hutu et de Tutsi dans les deux pays. Que tous ceux qui sont friands d'analogies comparent plutôt le Burundi à l'Afrique du Sud de l'époque de l'Apartheid. Du reste, la récente histoire du Burundi se démarque foncièrement de celle du Rwanda dès les premiers pas de la démocratisation entamée dès 1990, de sorte que le coup d'Etat du 21 octobre 1993 au Burundi témoigne non pas d'un quelconque nihilisme ethnique mais plutôt politique. Si la dimension ethnique ne saurait être ignorée, la

transformation politique était déjà un acquis opérant de sorte que ceux qui manipulent l'ethnicité depuis quatre décennies se sont sentis privés de leur fond de commerce.

Les auteurs du coup d'Etat du 21 octobre 1993 tiennent à tout prix à cimenter l'ethnisation du problème burundais, lequel deviendrait ainsi exportable dans les pays voisins. Le but inavoué est de mettre une croix sur le caractère sacré de l'ordre constitutionnel qui a été violé par les putschistes et qu'il faut impérativement rétablir. Le dernier épisode du feuilleton putschiste est le retour par les armes du major Pierre Buyoya le 25 juillet 1996.

II. LA NAISSANCE DU CONFLIT ARME

2.1. La rébellion de l'armée

Tout le processus de démocratisation a été unilatéralement conduit par le major Buyoya, son armée et l'ancien parti unique UPRONA au pouvoir depuis l'indépendance acquise le 1^{er} juillet 1962. Les élections eurent lieu le 1^{er} et le 29 juin 1993, respectivement pour les présidentielles et les législatives.

Les résultats des élections présidentielles furent les suivants:

Candidats	Parti	% des voix
1. Melchior Ndadaye (Hutu)	FRODEBU	65
2. Pierre Buyoya (Tutsi)	UPRONA	32
3. Pierre-Claver Sendegeya (Hutu)	PRP	1

Les résultats des élections législatives à la proportionnelle étaient les suivants:

Parti	% des voix	Nombre de sièges
1. FRODEBU	73	65
2. UPRONA	22	16
3. RPB	1,7	0
4. PRP	1,4	0
5. RADDES	1,3	0
6. PP	1,2	0
7. candidats indépendants	1,1	0

Il convient de commenter ces résultats pour montrer que rien ne pouvait justifier une rébellion de l'armée, ni des assassinats en cascade, surtout au vu de la générosité de Melchior Ndadaye et de sa mouvance qui avaient écrasé leurs adversaires, tant aux présidentielles qu'aux législatives.

Rien qu'à lire ces résultats, on peut se rendre compte que le Peuple burundais n'a pas voté ethniquement. Le candidat du PRP, en la personne de Pierre-Claver Sendegeya est un Hutu, mais il n'a réalisé qu'un score de figurant à côté du major Pierre Buyoya, un Tutsi qui, faut-il souligner, affrontait deux anciens prisonniers politiques qu'il avait fait mettre arbitrairement en détention en 1988. Le Peuple burundais ne lui en avait pas tenu rigueur outre mesure. Par ailleurs, aux élections législatives par listes bloquées, lesquelles exigent une attention particulière aux têtes de listes, le FRODEBU a aligné 6 Tutsi comme têtes de listes, contre seulement 3 Tutsi pour l'ex-parti unique UPRONA. Mais les vaincus aux élections, plus malhonnêtes que jamais; ne manqueront pas de qualifier d'«ethniste» le parti FRODEBU victorieux, avant de massacrer ses élus, à commencer par le Président de la République, sans épargner les mandataires démocrates tutsi, avant de proclamer que ce serait le FRODEBU qui aurait organisé des massacres.

La perversion qui caractérise l'oligarchie politico-militaire, au pouvoir depuis trente ans et accrochée à ce pouvoir par tous les moyens y compris le crime, a rendu cette classe politique insensible à la volonté d'ouverture concrétisée par les vainqueurs des élections, malgré la très confortable majorité acquise par ces derniers au moyen des urnes, qui leur aurait pourtant permis de gouverner sans y associer l'opposition. Tandis que le Président Ndadaye réservait à cette opposition 45% des portefeuilles ministériels et nommait au poste de premier ministre Madame Sylvie Kinigi, issue de l'opposition UPRONA, cette dernière opposition préparait le renversement dans le sang des institutions en manipulant l'armée monoethnique tutsi.

Pendant les quelques mois qu'il est resté au pouvoir, Melchior Ndadaye, investi le 10 juillet 1993, s'attela à l'exécution des promesses faites à la population durant la campagne électorale menée à l'aide d'un programme en 46 points et dont les thèmes principaux étaient les suivants:

- La promotion des droits de l'homme et des libertés;
- La prohibition de la peine de mort; - Une attention particulière à la question paysanne;
- L'assainissement de la gestion des biens publics;
- La réforme de l'armée.

Sans tergiverser, Melchior Ndadaye promulguait la loi d'amnistie votée par l'Assemblée Nationale; les prisons se vidaient de 5000 détenus sur les 7000 que comptait le système carcéral burundais. Les détenus restants obtenaient du même coup de substantielles réductions de peine. Melchior Ndadaye transforma en école la prison de Kirundo qui avait coûté aux contribuables 450 millions de Francs Burundais. Dans le cadre de la protection des libertés et de l'intégrité physique des citoyens dans un Etat de droit il fit démolir les horribles cachots de la Sûreté nationale, de sinistre mémoire par le nombre de personnes qui y ont été torturées et dont beaucoup y ont laissé la vie. Le régime du Président Ndadaye s'employait à mettre fin aux détentions arbitraires et à la torture.

Une attention particulière était accordée au rapatriement des réfugiés, auxquels devaient être restitués les biens et les propriétés spoliés lors des diverses tragédies qui jalonnent l'histoire du Burundi. Dès le mois de septembre 1993, le gouvernement du Président Ndadaye annonçait son projet de réforme de la procédure de recrutement au sein des forces armées. Les recrutements devaient s'effectuer au niveau de toutes les Provinces et Communes du pays, hors des discriminations ethniques et régionales en vigueur jusque là. Ce projet relevant de la justice la plus élémentaire fut catégoriquement refusé dans le sang par les tenants de l'exclusion sécularisée, lesquels venaient d'être vaincus aux élections.

Le 21 octobre 1993, les militaires entraient en rébellion ouverte et sanglante contre les institutions démocratiques et assassinaient dans les conditions les plus atroces le tout premier Président de la République élu au suffrage universel, Son Excellence Melchior Ndadaye. Le Président, ainsi que le vice-Président de l'Assemblée Nationale étaient enlevés et assassinés dans des conditions effroyables.. Le Ministre de l'Intérieur ainsi que l'Administrateur Général de la Sûreté nationale étaient également tués. Une véritable chasse à l'homme s'organisa dans tout le pays, une véritable battue dont les cibles étaient les autorités territoriales issues du parti FRODEBU et des autres formations politiques des Forces de Changement Démocratique.

La population n'a pas compris les raisons d'une telle barbarie récidiviste venant de cette armée qui n'hésita pas à assassiner un Président élu, une armée qui venait de boucler trois décennies à massacrer des parlementaires et toutes les hautes personnalités politiques Hutu. Prostrée dans un premier temps, la population s'est redressée pour organiser sa défense en voyant l'armée en rébellion déferler sur les routes et dans tous les centres administratifs, massacrant tous ceux qui ne fuyaient

pas avant son arrivée. La détermination de la population fut à la hauteur de l'humiliation subie car les putschistes n'ont même pas hésité à revendiquer par la voie des ondes leur rébellion en laissant la population apprendre par les radios étrangères que le Président qu'elle avait élu venait d'être mutilé comme dans les rituels de cannibales.

2.2. La naissance de la lutte armée

La responsabilité de l'armée en rébellion est totale dans cette transformation du petit Burundi, continuellement meurtri, en un vaste champ de bataille et de ruines. Durant toute la nuit du 21 octobre 1993, les armes lourdes de l'armée en rébellion ont tonné contre le palais présidentiel. Aucun coup de feu ne fut tiré par la population sans armes et qui croyait que, cette armée s'était amendée et convertie au changement démocratique par la seule voie des urnes, une confiance vite trahie dans le sang.

A travers tout le pays des troupes aéroportées furent parachutées semant la désolation sur leur passage. La population, assiégée et coupée de tous ses élus rescapés, contraints de se terrer, n'a eu d'autre choix que d'affronter l'armée en rébellion. Au péril de sa vie la population récupéra, jour après jour, des armes sur les hordes rebelles de l'armée qui refusaient de retourner dans les casernes. La mise à feu et à sang du pays fut méthodique et apparut comme une vengeance contre la population qui venait de renvoyer par les urnes l'oligarchie politico-militaire au pouvoir depuis plus de trois décennies.

Dans les Provinces centrales de Ruyigi et Karuzi, les assassinats politiques et les massacres de populations par l'armée en rébellion ont commencé dès les premières heures du coup d'Etat.. Sur les hauteurs de Ruyigi, des unités parachutistes se répandirent sur les collines pour tuer les paysans après que le commandant de district Mbonyingingo ait fini d'éliminer tous les intellectuels de la mouvance présidentielle du chef-lieu de Province. Dans l'Evêché de Ruyigi, où s'étaient réfugiés une centaine de personnes, des escadrons de tueurs firent irruption massacrant une centaine de personnes. Dans cette Province, l'ancien parti unique n'avait obtenu le moindre siège aux élections législatives; le FRODEBU avait remporté les quatre sièges. A Karuzi, où l'ancien parti unique UPRONA n'avait remporté le moindre siège, le Gouverneur, un Tutsi, fut assassiné en compagnie de son homologue de la Province voisine de Gitega. Quand vint le moment du retour du major Buyoya par les armes le 25 Juillet 1996, c'est dans cette Province de Karuzi située hors des regards indiscrets, que les camps de concentration créés par le régime putschiste firent le plus de morts quotidiennement, par la faim, la maladie et les nombreux massacres sélectifs commis par l'armée monoethnique en rébellion contre la démocratie.

2.3. La création du CNDD

Après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, la situation sécuritaire se dégrada sans arrêt. Bujumbura devint le siège d'un terrorisme urbain qui aboutissait en quelques mois à l'épuration ethnique des quartiers populaires. L'armée monoethnique et l'opposition politique vaincue aux élections recrutèrent dès novembre 1993 les tristement célèbres milices tutsi dénommées "Sans Echecs", les "Sans Défaite" et bien d'autres groupuscules, sans oublier la mutation en syndicat du crime de l'ASSAM, Association des Anciens Militaires, qui fournissait les encadreurs aux diverses hordes des milices, dont la formation se déroulait en partie dans les camps militaires. Ces milices s'organisaient rapidement en escadrons de la mort opérant notamment des expéditions à l'intérieur du pays pour terroriser et massacrer les populations Hutu.

Après le coup d'Etat du 21 octobre 1993, tous les pays amis du Burundi refusèrent de voler au secours de la jeune démocratie, malgré les appels répétés des autorités rescapées du putsch. Seule la

France, dirigée par le Président François Mitterrand, envoya 30 gendarmes pour assurer la sécurité des membres du gouvernement les plus menacés, qui quittèrent l'Ambassade de France, où ils s'étaient réfugiés, pour se regrouper à l'hôtel Club du Lac Tanganyika, sous une protection encadrée par les gendarmes français.

La terreur, que l'armée en rébellion continua à semer à travers tout le pays, engendra un dilemme pour les autorités et les élus, à l'abri, sous la protection des gendarmes français, pendant que la population qui les avait élus était livrée aux exactions de l'armée monoethnique en rébellion contre la démocratie, sous le regard distrait, sinon complice, de la communauté internationale. Il ne restait que le choix entre deux solutions:

La première : Capituler, se démettre et se soumettre à l'armée et à ceux qui la contrôlent. C'est ce que fit Sylvestre Ntibantunganya qui accepta de se soumettre au diktat de l'armée et de travailler sous les ordres des assassins du Président Ndadaye et de la démocratie. L'humiliation n'aura servi à rien pour Sylvestre Ntibantunganya, le major Buyoya, le père caché du putsch sanglant du 21 octobre, surgira le 25 juillet 1996 pour parachever le putsch rampant.

La deuxième : Organiser un front de résistance contre l'armée en rébellion pour rétablir la souveraineté de ce Peuple meurtri, humilié et trahi. C'est l'option pénible mais digne que l'Honorable Léonard Nyangoma, parlementaire et ministre du gouvernement Ndadaye et la presque totalité des responsables des Forces de Changement Démocratique ont choisi et acceptent d'assumer jusqu'au bout au sein du CNDD, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie, créé dès septembre 1994. Dès sa création, le CNDD se dotait des Forces pour la Défense de la Démocratie, les FDD.

Lorsqu'on réalise qu'en plus de cette iniquité, et qu'à la faveur de ce coup d'Etat, le major Buyoya sorti perdant des élections, autant que les petits partis fantomatiques, qui n'avaient pas osé affronter leurs concurrents aux élections, se sont hissés au pouvoir et qu'ils régissent le pays à leur guise, on comprend le sentiment de révolte qu'une telle situation de mépris engendre chez le Peuple burundais.

Pendant ce temps, plus de 9.000 militants du parti majoritaire FRODEBU et des autres formations du changement démocratique croupissent dans les diverses prisons du pays sans aucune raison valable, pendant que d'autres sont assassinés. On peut imaginer la perfidie d'un tel régime où ceux qui ont gagné les élections sont tués, exilés ou emprisonnés, tandis que ceux qui les ont perdues s'installent confortablement au pouvoir.

Le major Buyoya a poussé l'audace au delà de l'imaginable. Les trois porte-parole de son armée sont des putschistes situés au cœur de la tragédie du 21 octobre 1993. Le lieutenant-colonel Isaie Nibizi commandait la garde présidentielle qui livra le Président Ndadaye à ses bourreaux. L'autre porte-parole le lieutenant-colonel Jean-Bosco Daradangwa a participé à la rédaction du communiqué de coup d'Etat. Enfin le troisième larron, le lieutenant-colonel Mamert Sinarinzi, qui avait le grade de commandant au moment du coup de force sanglant et qui n'a dès lors cessé de monter de grade, a lu à la radio nationale le communiqué qui revendiquait la rébellion de l'armée. Aujourd'hui encore, la population entend presque quotidiennement sa voix sur les ondes pour représenter cette même armée qui a assassiné 23 parlementaires titulaires et remplacé les Gouverneurs civils, nommés par feu le Président Ndadaye, par les officiers militaires qui ont relayé le putsch à travers tout le pays. C'est cela le drame burundais. Quel est donc cet homme digne qu'une telle situation ne révolterait pas ?

2.4. L'objectif du CNDD

L'objectif ultime du CNDD est la restauration de la démocratie et de la légalité constitutionnelle au Burundi. Nous voulons que la Constitution soit respectée et appliquée par tous y compris les militaires. Pour y parvenir, nous voulons mettre en place des mécanismes sûrs pour que ce qui s'est passé le 21 octobre 1993 ne se reproduise plus jamais. Etant donné que les agresseurs des Institutions sont les militaires de l'armée dite gouvernementale mais en réalité rebelle, nous voulons les mettre hors d'état de nuire par une réforme immédiate afin de constituer une armée véritablement nationale par fusion de nos forces armées, les FDD, avec cette armée purgée de ses éléments putschistes, balayés de gré ou de force. Nous exigeons qu'après le retour à la paix des élections soient organisées dans les meilleures conditions d'honnêteté, comme le prévoit notre Constitution.

Nous demandons avec insistance qu'aucun partenaire du Burundi n'essaie de nous forcer d'accepter le coup d'Etat du 21 octobre 1993 comme un fait accompli irréversible, parce que nous ne l'accepterons jamais. A ceux qui nous disent que c'est à ce prix humiliant que la paix reviendra au Burundi, nous répondons que la paix dans l'injustice n'est que tyrannie. Tout le monde se souviendra que même sous l'apartheid en Afrique du Sud une telle paix existait. Pourtant, nous nous souvenons qu'une telle paix n'a jamais empêché les Peuples de se soulever et de se révolter contre l'oppression. Nous voulons une paix dans la justice et l'équité pour tous et nous l'obtiendrons, quel qu'en soit le prix. Nous sommes conscients qu'aucun Peuple n'a conquis sa liberté sans concéder de grands et douloureux sacrifices.

2.5. La situation actuelle

Depuis quatre ans l'armée monoethnique tutsi du Burundi se livre à un génocide au compte-gouttes en massacrant la population sur des bases à la fois ethniques et politiques, dans la plus grande indifférence de la communauté internationale. En plus des innombrables cas de massacres de la population, le régime du major Pierre Buyoya a créé des camps de concentration de type NAZI sur cette terre africaine du Burundi, où plus de 800.000 personnes ont été entassées dans des conditions inhumaines, dignes d'une époque qu'on voudrait oublier.

Dans l'accomplissement de cette entreprise à caractère génocidaire, l'armée en rébellion encerclait des collines entières et forçait les paysans à quitter leurs demeures et leurs champs, leur unique moyen d'autosubsistance, et à rejoindre les sinistres camps de concentration après un tri systématique et le massacre de tous les hommes valides suspectés de pouvoir, un jour, rejoindre les FDD, forces armées du CNDD. La même armée a brûlé systématiquement les maisons et détruits les huttes construites dans ces camps pour forcer la population mal nourrie et sans soins à vivre sans toit. L'armée terroriste du major Buyoya proclama cyniquement que ces camps de la mort avaient pour objet la protection de la population.

Ici et là, des voix se font les relais de cette année criminelle, qui après avoir assassiné le Président élu et contraint la population à mourir d'inanition et de maladie dans des camps de concentration loin de ses terres. Elles accourent en pyromane déguisé en pompier, pour crier sur les toits que l'embargo, décrété par les Etats de la sous-région contre le régime putschiste, porterait avant tout préjudice aux couches les plus vulnérables de la population, décimée par ce même régime vampire. Quand un pouvoir se sert de l'administration, de l'armée et d'un appareil judiciaire fantoche pour contraindre une population à la déchéance, il s'agit d'un génocide, ni plus ni moins. Dès la fin du premier semestre 1997, l'OMS tirait la sonnette d'alarme et révélait que dans chaque camp de concentration il y avait quotidiennement une vingtaine de morts, fauchés par les épidémies

caractéristiques de telles concentrations humaines, la faim et les exactions de l'armée monoethnique tutsi en rébellion contre la démocratie.

Pour commettre tous ces crimes contre l'humanité, le régime du major Buyoya et son armée vampire s'abritent derrière des montages grossiers et cyniques qu'il convient d'éclairer pour que l'opinion internationale ne continue pas à être bernée par ces criminels en rébellion contre la démocratie. Cette junte terroriste massacre des civils et prétend par la suite que ce seraient les FDD qui commettraient de tels forfaits. En particulier, après l'attaque du 1^{er} janvier 1998, menée par les FDD sur le camp militaire de Gakumbu, voisin de l'aéroport international de Bujumbura, lors d'une offensive qui se solda par plus de 280 militaires tués au sein de l'armée en rébellion contre la démocratie, la junte fasciste a massacré près d'un millier de civils avant de proclamer que ce serait un forfait des FDD qui les auraient tués lors de leur repli. Une certaine presse mal informée n'a fait que relayer les déclarations de l'armée en rébellion. Après une expédition aussi réussie, quel intérêt auraient eu les FDD à assassiner des civils ? On comprend, pour peu qu'on soit de bonne foi, que c'est l'armée monoethnique putschiste qui se venge sur la population, face à son incapacité à affronter les FDD. Enfin, de par leur genèse, les FDD sont une émanation de la population et constituent le bras armé du CNDD, lui-même dirigé par ceux qui avaient gagné les élections de juin 1993. Il n'y a que cette armée rebelle contre la démocratie qui est naturellement en guerre contre la population à qui elle fait payer, aujourd'hui encore, son libre choix pour la démocratie.

Dès son retour au pouvoir par les armes le 25 juillet 1996, le major putschiste Buyoya promettait d'en finir au plus vite avec les FDD. Tous les partenaires occidentaux qui l'ont soutenu se mordent les doigts actuellement. Leur protégé n'a réussi qu'à raviver la sinistre mémoire des camps de concentration NAZI en massacrant la population. Devant la totale démoralisation de l'armée putschiste sur le terrain, la junte du major Buyoya tente désespérément de régionaliser le conflit burundais. C'est dans cette quête d'une solidarité négative que la junte fasciste s'évertue à répéter que dans les rangs des FDD il y aurait des anciens militaires rwandais, les milices Interahamwe ainsi que des soldats de l'ancienne armée zaïroise. Etant attachés à des principes de droiture, nous n'avons aucune raison de nous allier au premier venu. Comment pourrait-on croire que ceux qui ne peuvent pas résoudre leurs propres problèmes pourraient par miracle, rejoindre efficacement un combat qui n'est pas le leur ? Rappelons que les FDD ne recrutent que des combattants burundais de tous les horizons sociaux et ethniques afin d'arracher la Patrie aux griffes des putschistes sanguinaires et fascistes pour restaurer la démocratie et la légalité constitutionnelle.

Le major Buyoya et la junte militaire putschiste voudraient faire oublier le coup d'Etat. Le Burundi n'est pas le Rwanda, ni la République Démocratique du Congo. Au Burundi il y a eu des élections au suffrage universel libre ! Cela n'est pas le cas dans les deux Etats voisins et frères. La guerre a éclaté suite au refus par l'armée d'accepter le verdict des urnes en décapitant des institutions démocratiques. Le CNDD incarne aujourd'hui cette légitimité violée. La population participe à la lutte du CNDD en tant que premier spolié de sa souveraineté, arraisonnée par la rébellion de l'armée. Le Comité Directeur du FRODEBU, privé par le coup d'Etat du cadre de paix nécessaire à une quelconque réorganisation du Parti, a rejoint dans sa majorité le CNDD. Pour marquer l'adhésion à l'action du CNDD de toutes les Forces de Changement Démocratique, tous les partis politiques qui, aux cotés du FRODEBU, ont conduit le Président Melchior Ndadaye à la victoire, soutiennent aujourd'hui le CNDD. Nous joignons en annexe l'engagement de soutien signé à cet effet le 12 avril 1997 par les Présidents des partis RPB (Rassemblement du Peuple Burundais), PP (Parti du Peuple), PL (Parti Libéral). D'autres formations qui n'étaient pas encore agréées en juin 1993 sont membres du CNDD.

De par ce qui précède, le CNDD est loin d'être un mouvement rebelle comme le régime putschiste du major Buyoya et une presse mal informée voudraient le faire croire. Le CNDD incarne

aujourd'hui la lutte légitime du Peuple burundais que ses élus soutiennent dans la reconquête de sa souveraineté piétinée par l'armée en rébellion contre la démocratie. Le CNDD réclame sa reconnaissance par tous les gouvernements démocratiques du monde entier, afin qu'il puisse être le porte-parole du Peuple burundais auprès des diverses institutions internationales. Le CNDD demande, en outre, le gel de toutes les relations avec le régime rebelle à la démocratie, qui voudrait créer des amalgames pour faire oublier qu'il est l'unique régime de la sous-région à s'être installé au pouvoir sur les ruines d'une démocratie qu'il a détruite dans le sang.

2.6. Les négociations

Malgré la situation tragique décrite en amont, le CNDD a accepté, au risque des pires critiques, d'entamer des négociations avec la junte militaire de type NAZI, afin de trouver des solutions justes et durables pour restaurer la démocratie. Dans le cadre des négociations qui se sont déroulées à Rome, sous les auspices de la Communauté catholique Saint Egidio de Rome, qui avait déjà conduit avec succès la médiation au Mozambique entre le gouvernement du FRELIMO et le mouvement RENAMO, un Accord Cadre fut signé à Rome le 10 mars 1997 entre le CNDD et la junte militaire et putschiste de Bujumbura. Exempt de tout scrupule, le major Buyoya a brandi cet accord de Rome comme fonds de commerce pour négocier l'allègement de l'embargo décrété par les Etats de la sous-région contre son régime putschiste. Au sommet d'Arusha, tenu le 16 avril 1997, le major Buyoya obtenait l'allègement de l'embargo en promettant qu'il poursuivrait aussitôt les négociations. Au début du mois de mai 1997, il rappelait sa délégation présente aux négociations de Rome en prétextant que le CNDD avait dévoilé l'existence et le contenu des négociations, dont le major Buyoya voulait se réserver l'exploitation exclusive en les dévoilant où bon lui semble.

Les négociations qui devaient débiter à Arusha, le 25 août 1997, avec comme médiateur l'ancien Président tanzanien Mwalimu Julius Nyerere, furent boycottées par la junte du major Buyoya en évoquant des raisons totalement farfelues.

Afin de forcer le major Buyoya à reprendre les négociations jusqu'à la signature des différents protocoles devant permettre le retour à la paix et à la démocratie, le CNDD demande à tous les Etats épris de paix de :

1. Isoler politiquement la junte militaire du major Buyoya, la bannir jusqu'à la signature des protocoles de paix;
2. Apporter le soutien politique et matériel aux négociations entre belligérants en vue d'arrêter les pertes quotidiennes en vies humaines dont le régime putschiste est comptable;
3. Imposer un embargo total et efficace sur les armes en direction du régime putschiste de Bujumbura en plus des diverses sanctions économiques d'application,
4. Exercer une pression internationale pour faire échec aux manoeuvres des groupes de pression oeuvrant pour aider le major Buyoya à contourner les négociations à l'aide de forums qui font diversion;
5. Soutenir matériellement et diplomatiquement le CNDD dont la seule ambition est le rétablissement de l'Etat de droit par la remise en place de l'ordre constitutionnel et institutionnel, garants de la souveraineté populaire, elle-même consacrée par la Constitution votée par référendum le 9 mars 1992.

Afin de proscrire à jamais le pouvoir obtenu par la force des armes, l'Accord Cadre signé à Rome le 10 mars 1997 a fixé l'agenda des négociations, dont les points seront négociés dans l'ordre suivant :

- A. Rétablissement de l'ordre constitutionnel et institutionnel. Modalités et garanties nécessaires.

- B. Questions des forces de défense et de sécurité publique. Modalités et garanties nécessaires pour l'application du protocole.
- C. Suspension des hostilités. Modalités et garanties.
- D. Question du fonctionnement de la Justice. Mise sur pied d'un Tribunal Pénal International chargé de juger les crimes de génocide et autres crimes politiques commis au Burundi depuis l'indépendance. L'identification de l'idéologie du génocide, sa proscription et les mécanismes de répression.
- E. Identification et modalités de l'engagement des autres parties.
- F. Cessez-le-feu. Modalités et garanties.
- G. Garanties d'exécution et de respect de l'Accord Général.

Dans cet agenda, il apparaît le souci de négocier entre belligérants les protocoles relatifs au retour à la paix avant d'appeler les autres parties pour sceller un avenir politique moins incertain que par le passé. Nous estimons que ces points de l'agenda peuvent servir de base solide pour une restauration rapide de la démocratie et de la paix, ainsi que pour une réconciliation et une coexistence pacifique entre Burundais.

Le CNDD présente également les principes auxquels il attache le plus grand prix pour l'édification d'un Burundi s'inscrivant dans une ère nouvelle où les Hutu, les Tutsi et les Twa puissent jouir pleinement des libertés et de la paix dans la Justice et la Dignité pour tous.

III. LES DIX PRINCIPES DU CNDD

3.1. La gestion négociée des conflits

Pour mettre fin aux hostilités en cours entre la junte au pouvoir et le CNDD, ce dernier prône la négociation directe sous la supervision d'une partie garante chargée d'assurer le respect et l'exécution de l'accord qui en sortira. C'est à la partie garante qu'il reviendrait d'apprêter en temps utiles les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A l'avenir, la voie négociée devra être la seule manière de régler les conflits. On ne le répétera jamais assez: mieux vaut une mauvaise paix qu'une bonne guerre, la mauvaise paix étant bien entendu synonyme de concessions sans compromission.

3.2. La Démocratie

Le CNDD attache le plus grand prix à l'avènement d'une saine démocratie au Burundi, La souveraineté appartient au peuple qui doit l'exercer par référendum, au suffrage universel et par le biais de ses représentants élus. Il ne pourrait être question d'une quelconque contestation du principe de « un homme, une voix », car il n'y a pas des hommes et des sous-hommes. A ceux qui prétendent que l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie le CNDD tient à rappeler que le citoyen le moins instruit connaît parfaitement ses problèmes, et mieux que quiconque, de sorte qu'il n'a pas besoin de tutelle pour savoir quel projet politique est porteur d'espoir pour l'amélioration de son sort. Il s'agirait d'une arnaque crapuleuse de ne penser à la population que quand il faut lui soutirer des impôts et le fruit de son labeur, pour aussitôt la tenir à l'écart des Institutions qui la gèrent, alors qu'elle peut s'assumer entièrement.

A travers l'alternance qu'elle permet, la démocratie est le seul système politique qui permet à la population de contrôler la gestion de la chose publique et de sanctionner les échecs des dirigeants.

3.3. La protection des Libertés

L'Etat de droit doit devenir une réalité. La protection des libertés doit être inscrite en lettres d'or dans tous les Codes et Lois, à commencer par la Loi fondamentale qu'est la Constitution. La liberté d'opinion est certainement celle qui conditionne le plus l'épanouissement de l'individu. Le CNDD estime qu'il est de la plus haute importance que chaque citoyen ne croise aucun obstacle à l'expression de ses opinions politiques, religieuses et autres.

3.4. Les Droits de l'Homme

Conscient que le respect des droits de l'homme et de la dignité inhérente à la personne humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix, tant au Burundi que dans le monde, le CNDD entend mettre fin aux violations flagrantes, quotidiennes et massives de ces droits qui ont tant endeuillé le pays jusqu'à présent. Il souscrit sans réserve à la Charte internationale des droits de l'homme et fait sien le devoir de la mettre en œuvre au Burundi, afin que tous les droits inaliénables de tout être humain, sans discrimination aucune, y soient enfin respectés.

3.5. Mettre fin à l'impunité

Les violations des droits de l'homme au Burundi ont dépassé les limites de l'imaginable à cause de la totale impunité qui accompagne les crimes contre l'humanité commis depuis l'indépendance en 1962. Pour y mettre fin, une solution est envisagée dans le cadre des négociations, conformément à l'agenda conclu à Rome le 10 mars 1997 prévoyant la mise sur pied d'un Tribunal Pénal International chargé de juger ces crimes. Aucune promotion des droits de l'homme ne sera possible aussi longtemps que des criminels notoires nargueront quotidiennement leurs victimes.

3.6. Instruire les masses

L'analphabétisme est le principal levier de l'esclavage des temps modernes. La radio et la télévision, même là où ces deux médias existent, ne peuvent remplacer l'écrit qui est le moyen d'instruction par excellence. Des citoyens qui ne savent pas lire demeurent sous tutelle des mieux instruits dans un monde moderne; la presse ne saurait jouer son rôle dans un monde illettré. L'écrit permet d'instruire les masses afin qu'une accumulation de savoir et surtout de savoir-faire collectif puisse servir d'assises au développement.

3.7. Gérer notre culture

L'histoire du Burundi devra être réétudiée pour la débarrasser de toute les falsifications dont elle a été affublée. La recherche des voies et moyens pour garantir l'harmonie entre les différentes composantes de la population (Hutu, Tutsi et Twa) ne saurait se passer de la reconnaissance des véritables tares qui ont conduit à la désarticulation de la société burundaise. Un terme sera mis au mensonge éhonté niant notamment l'existence de l'exclusion dans la société précoloniale.

3.8. Réprimer le parasitisme social et institutionnel

La culture de l'effort n'existe pas au Burundi. Chacun devra vivre à la sueur de son front. L'oisiveté engendre l'envie et l'envie mène rapidement au crime économique ou politique. Les dirigeants ne peuvent avoir pour unique rôle la levée des impôts et la grande vie sans apporter la moindre contrepartie aux masses laborieuses et petits opérateurs privés.

3.9. Promouvoir la liberté d'entreprendre

La promotion de l'investissement privé procède par la mise en place d'un environnement institutionnel propice. La démocratie en est le cadre idéal. La sécurité est primordiale car personne n'irait investir dans une jungle sans loi.

3.10. Le bon voisinage et l'intégration sous-régionale et régionale

Le bon voisinage est une nécessité car il est de l'intérêt du Burundi que les rapports avec ses voisins demeurent au beau fixe pour que s'instaure une véritable intégration économique.

Au moment où la mondialisation s'accompagne de grandes entités politiques et économiques, le CNDD plaide pour une intégration sous-régionale pour créer des entités économiques viables. La faible étendue et l'enclavement du Burundi rendent ce choix incontournable pour quiconque privilégie l'intérêt et l'avenir de sa Patrie.

DEPARTEMENT POLITIQUE du CNDD,
janvier 1998

IV. ANNEXE: L'APARTHEID ETNIQUE INSTITUTIONNALISE

Répartition du pouvoir	Jusqu'en 1987 (Régime BAGAZA)			Depuis 1987 (Régime BUYOYA)		
	HUTU	TUTSI	TWA	HUTU	TUTSI	TWA
BURUNDI						
Population						
- nombre	45000000	700000	50000	4500000	700000	50000
- pourcentage	85%	14%	1%	85%	14%	1%
Présidence de la République	1 1%	78 99%	0	3 3%	84 97%	0
Parti unique						
- Comité central	2 4%	50 96%				
- Administration	3 6%	52 94%	0	3 6%	52 94%	0
Ministères						
- Ministres	5 27%	13 73 %	0	5 26%	14 74%	0
- Directeurs de cabinet	1 6%	17 94%	0	2 10%	17 90%	0
- Directeurs généraux	0 0%	40 100%	0	0 0%	40 100%	0
Gouverneurs de province	2 13%	13 87%	0	3 20%	12 88%	0
Ambassades						
- Ambassadeurs	1 6%	21 94%	0	2 9%	20 91%	0
- Conseillers, secrétaire	0 0%	88 100%	0	0 0%	88 100%	0
Armée						
- Commandants de camp	0 0%	20 100%	0	0 0%	20 100%	0
- Officiers	2 0,5%	398 99,5 %	0	2 0,5%	398 99,5 %	0
- Sous-officiers, soldats	30 0,3%	11.970 99,7%	0	30 0,3%	11.970 99,7%	0
Sociétés - Directeurs	5 2%	252 98%	0	5 2%	252 98%	0
Santé						
Directeurs d'hôpitaux	1 5%	19 95%	0	1 5%	19 95%	0
- Enseignants à l'Université du Burundi	10 12%	80 88%	0	10 12%	80 88%	0
-Directeurs, Inspecteurs	6 7%	89 93%	0	6 7%	89 93%	0
Justice :						
- Procureurs, Chefs de parquet	0 0%	66 100%	0	0 0%	66 100%	0
- Magistrats	5 5%	92 95%	0	5 5%	93 95%	0
- Présidents de tribunaux	1 1%	71 99%	0	1 1%	72 99%	0
- Officiers, inspecteurs de police judiciaire	0 0%	400 100 %	0	0 0%	400 100 %	0
Clergé (Evêques)	2 29%	5 71%	0	2 29%	5 71%	0
Moyenne de la répartition	5%	95%	0		93%	9

Tableau de janvier 1989

**DECLARATION DES PARTIS DES FORCES DE CHANGEMENT DEMOCRATIQUE
FAITE A ARUSHA LE 12 AVRIL 1997**

Nous, Représentants et membres des Partis des Forces de Changement Démocratique réunis en consultation à ARUSHA en Tanzanie.

Considérant l'évolution négative et inquiétante de la situation sécuritaire au Burundi due aux affrontements entre les Forces Gouvernementales commandées par le Major Pierre Buyoya et les Forces pour la Défense de la Démocratie [F. D. D.] commandées par Monsieur Léonard Nyangoma;

Considérant la position ferme des Partis des Forces de Changement Démocratique condamnant le recours à la force et à la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir;

Attendu que cette position a été longuement exprimée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burundi par des déclarations et des appels répétés en vue d'entamer sans délais des négociations sérieuses entre les belligérants;

Attendu que malgré ces appels, le major Pierre Buyoya, candidat battu du Parti Uprona lors de la compétition électorale de juin 1997 engagée contre le candidat des Forces de Changement Démocratique S. E. Melchior NDADAYE, vainqueur des dites élections, a rallié les Forces Armées Burundaises à son Parti Uprona pour prendre de force la tête du coup d'Etat initié le 21 Octobre 1993 et parachevé le 25 Juillet 1996;

Attendu que depuis le coup d'Etat du 25 Juillet 1996, la violence, les massacres des populations et la politique d'exclusion par les nouvelles autorités putschistes, des contraintes à l'exil des partenaires leaders des partis politiques des Forces de Changement Démocratique se sont accélérés à un rythme qui menace l'existence même de la nation Burundaise;

Attendu que ces multiples et graves violations des Droits de l'homme par le pouvoir de facto du Major Buyoya sont constatées, décriées et dénoncées à travers les rapports du Haut commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme et les observateurs des Nations - Unies en poste au Burundi;

Attendu que dans les négociations en cours ou à venir, les membres des Forces de Changement Démocratique doivent se reconnaître et se rallier auprès du belligérant qui défend la cause du Changement Démocratique et non auprès de celui qui défend la cause du maintien d'un système inhumain décrié par la communauté internationale et rejeté par le peuple Burundais;

Les représentants des Partis politiques des Forces de Changement Démocratique ont pris par conséquent la ferme décision d'adhérer à la lutte que mène le Conseil National pour la Défense de la Démocratie [C. N. D. D.] pour la réinstauration d'un système démocratique et respectueux des Droits de l'homme.

Enfin, les Forces de Changement Démocratique lancent un appel à la communauté Internationale et à tous les hommes épris de paix et de justice de soutenir la lutte que mène le peuple burundais contre le système totalitaire et inhumain qui dirige le Pays depuis plus de trois décennies.

Fait à Arusha le 12 avril 1997.

Pour le Parti du Peuple [PP]
NIYONKURU Schadrack, Président.

Pour le Parti Libéral [PL]
Me NIKOBAMYE Gaëtan, Président

Pour le Rassemblement du Peuple Burundi [RPB]
BIGIRIMANA Balthazar, Président